



Communiqué de presse

Cahors, le 29 septembre 2018

Aménagement du territoire : la Région et ses partenaires s'engagent pour le développement du Grand Cahors

Samedi 29 septembre 2018, Carole Delga, présidente de Région, Jean-Marc Vayssouze-Faure, président du Grand Cahors, Serge Rigal, président du Département du Lot, Catherine Marlas, présidente du PNR des Causses du Quercy et Danielle Deviers, vice-présidente du PETR du Grand Quercy, ont signé le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du Grand Cahors, premier territoire à s'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles déployées par la Région.

Cheffe de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a engagé le déploiement d'une **nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021**. Cette stratégie territoriale propose un **nouveau mode de dialogue avec les territoires, basé sur la construction d'une feuille de route partenariale** orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable. Elaboré en étroite collaboration avec les acteurs du territoire et le Département du Lot, ce nouveau contrat permettra de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques conduites sur le territoire.

« Je suis convaincue que la réussite de notre région passe par des territoires forts et innovants, pleinement mobilisés face notamment aux enjeux de la transition énergétique, du développement économique et de l'accès aux services publics. Aussi, j'ai souhaité repenser notre mode de dialogue avec les territoires et acteurs de terrain, engager une dynamique partenariale et concertée pour que chaque territoire puisse participer pleinement à la dynamique régionale. Cette nouvelle génération de politiques contractuelles va dans le sens de la République des territoires que je défends. Le Grand Cahors sera le premier territoire à officialiser cette démarche. Plus qu'un symbole, cela démontre la volonté des acteurs et des élus de travailler collectivement au rayonnement, à l'attractivité et à la qualité de vie sur le Grand Cahors ». - Carole Delga, présidente de Région.

« Pour favoriser l'émergence des projets dont notre territoire a besoin afin d'asseoir son attractivité, son rôle d'équilibre en région et sa capacité à innover pour préparer l'avenir, la mobilisation des partenaires est essentielle. Les contributions, nourries et réciproques, et les relations de travail entre le Grand Cahors, la Région et les divers partenaires traduisent l'état d'esprit qui préside à l'action conduite localement.

Avec 5,7 millions d'euros fléchés au bénéfice de nombreux projets concrets programmés sur la période 2018-2021, ce contrat marque le soutien réitéré de la Région à notre territoire, un soutien en augmentation de 1 million d'euros par rapport à la précédente période. L'occasion pour moi de remercier la présidente de Région Carole Delga. Son soutien au Grand Cahors et aux divers territoires d'Occitanie traduit son attachement à construire une région au développement équilibré, solidaire, innovante et attractive. Si les précédents contrats ont accompagné l'émergence de projets structurants (complexe aquatique, centre universitaire, complexe cinématographique...), ce nouveau contrat va permettre, grâce à une action conjointe, de franchir un cap dans l'offre de services, au profit de son attractivité touristique, résidentielle ou économique ; des orientations qui nous sont chères et qui apporteront un confort à tous ceux qui ont fait le choix du bien-vivre ». - Jean-Marc Vayssouze-Faure, président du Grand Cahors.

Le Contrat Territorial du Grand Cahors fixe les grands enjeux ainsi que les actions et opérations prioritaires à engager sur le territoire pour accompagner son développement. Formalisé par un contrat cadre, **signé ce samedi 29 septembre entre la Région, le Département, le Grand Cahors, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy, il permet d'organiser la mise en œuvre du partenariat et le financement des opérations par les collectivités engagées**. Il traduit leurs ambitions communes autour de **trois objectifs** :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi sur le territoire ;
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour préparer l'avenir et participer pleinement aux dynamiques de développement régional ;
- Accompagner et fortifier l'offre de services et l'attractivité de l'agglomération de Cahors dans les domaines notamment de la formation et de l'enseignement supérieur, des équipements et des services publics.

Dans une volonté de partenariat et de dialogue permanent, le Contrat Territorial prévoit la **mise en œuvre d'une gouvernance partagée autour d'un Comité de pilotage stratégique et de suivi ainsi que d'un Comité des financeurs**.

Contrat Territorial du Grand Cahors : Les premiers projets inscrits au Programme Opérationnel

Enseignement supérieur et recherche : création d'hébergements étudiants (internes hospitaliers et alternants), création d'espaces test pour les maraîchers comme supports de formations...

Développement économique et innovation : création de tiers lieux, requalification urbaine, commerciale et hydraulique de l'entrée sud de Cahors, développement de la zone d'activités d'intérêt régional de Cahors Sud...

Politique de la ville : animation du dispositif de réussite éducative...

Economie touristique et patrimoine : Opération Façades, réaménagement des rues du centre ancien, construction d'une salle festive et culturelle à Pradines, restauration des œuvres de la nouvelle collection du musée Henri-Martin, réaménagement du Centre de congrès Clément-Marot, réaménagements des espaces publics de Cahors et Saint-Cirq-Lapopie, réaménagement du musée du Pech Merle, aménagement du nouveau musée de la résistance, de la déportation et de la libération du Lot...

Transition énergétique : rénovation énergétique des bâtiments publics et de logements, rénovation d'un bâtiment en centre ancien, dit « démonstrateur », afin de tester de nouvelles techniques d'éco-restauration pour favoriser les économies d'énergie et la qualité d'habiter en bâti ancien...

Mobilité et multimodalité : réaménagement du pôle d'échange multimodal autour de la gare de Cahors, aménagement de liaisons de mobilité douce sur le territoire...

Le soutien de la Région au territoire du Grand Cahors pourrait atteindre 5,7 millions d'euros sur la période 2018-2021 au titre du contrat territorial.

Contacts presse :

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18

Grand Cahors :

Vivien Coste : vcoste@mairie-cahors.fr